

# **TEMPS DE TRAVAIL**



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS** fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



## PART IMPORTANTE DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET

Plus de la moitié des salariés de la branche travaillent à temps complet.



## REPLI DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL

Par rapport à 2009, le taux de salariés à temps partiel dans la branche diminue jusqu'en 2018. Il baisse de 6,7 points.

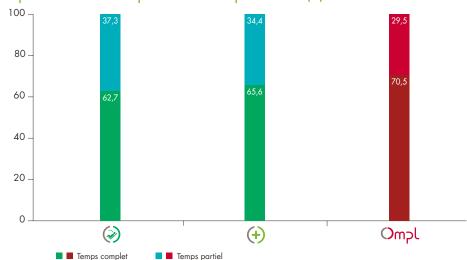
Les prévisions pour les années 2019 à 2021 anticipent le maintien de cette tendance.



Branche professionnelle



## Répartition des salariés par durée du temps de travail (%)



Source: Insee, DADS 2018.

## Évolution du taux de salariés à temps partiel (%)



Source: Insee, DADS 2009-2018, estimations

www.ompl.fr 18-20 boulevard de Reuilly • 75012 Paris • ompl@ompl.fr

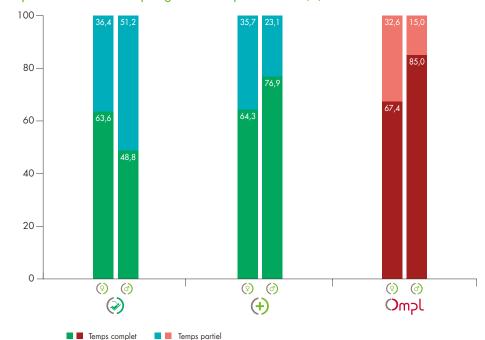




## MASCULINISATION MARQUÉE DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Dans la branche, les femmes travaillent beaucoup moins souvent à temps partiel que les hommes (- 14,8 points).





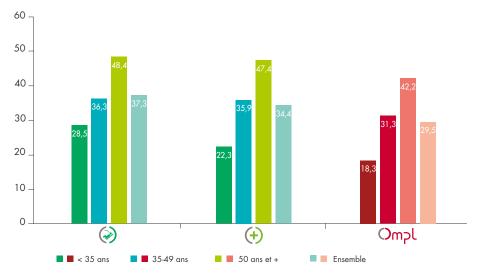
Source: Insee, DADS 2018.



## PROGRESSION DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

Dans la branche, le travail à temps partiel concerne plus d'un tiers des salariés de plus de 50 ans, un taux supérieur de 19,9 points à celui des salariés de moins de 35 ans.

## Taux de salariés à temps partiel par tranche d'âge (%)



Source: Insee, DADS 2018.





## **OUVRIERS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL**

Le temps partiel est plus développé chez les ouvriers. Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les employés.

## Taux de salariés à temps partiel par catégorie sociale (%)

Catégories sociales		(+)	Ompl
Cadres	65,9	40,6	28,0
Professions intermédiaires	36,8	26,3	22,6
Employés	33,6	36,0	32,3
Ouvriers	91,5	58,6	57,5
Ensemble	37,3	34,4	29,5

Source: Insee, DADS 2018.



#### SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La part de salariés à temps partiel au sein de la branche varie fortement d'une région à l'autre. Il est maximal pour les Pays de la Loire (44,2 %) et atteint un minimum pour l'Île-de-France (29,3 %).

## Part de salariés à temps partiel par région (%)

Régions		(+)	Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	39,3	39,6	33,7
Bourgogne-Franche-Comté	39,8	37,2	34,1
Bretagne	41,7	36,7	31,4
Centre-Val de Loire	32,4	32,2	28,9
Corse	36,2	27,1	24,8
DOM	30,1	23,2	21,6
Grand Est	41,7	38,0	34,1
Hauts-de-France	41,9	37,7	33,1
Île-de-France	29,3	27,6	21,2
Normandie	37,2	34,8	31,2
Nouvelle-Aquitaine	37,7	32,2	28,7
Occitanie	41,7	35,8	32,5
Pays de la Loire	44,2	37,3	32,3
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	38,5	34,2	31,2
Ensemble	37,3	34,4	29,5

Source: Insee, DADS 2018.

